

Présentation des mémoires

Présentation indicative, à confirmer auprès du ou de la responsable de séminaire

FORMAT -21 x 29,7, encre noire et papier blanc pour la version papier remise au jury
-PDF pour la version numérique déposée à la bibliothèque. Ce PDF doit respecter la présentation de la feuille de style et comporter une table des matières dynamique.

TYPOGRAPHIE Voir le *Lexique des règles typographiques* disponible à la bibliothèque à la cote LA 20 LEX

PAGINATION Continue (annexes et illustrations comprises) commençant dès le 1^{er} feuillet mais la numérotation n'apparaît qu'au début du texte principal

ORDRE DES ÉLÉMENTS

Page de titre
Remerciements
Sommaire
Table des illustrations
Liste des abréviations, sigles...
Corps du mémoire
Bibliographie
Annexes
Table des matières (si différente du sommaire)
Index
Mots-clés

PAGE DE TITRE Elle comporte obligatoirement :
Prénom(s) et Nom(s) du ou des auteur(s)
Titre du mémoire
Diplôme (4^e année, master...)
Séminaire
Directeur du mémoire
Année universitaire de soutenance

REMERCIEMENTS Vous pouvez citer nom et prénom

TABLE DES MATIÈRES

Elle est plus complète que le sommaire et comporte obligatoirement la pagination. Le sommaire se place au début, la table des matières à la fin. Un sommaire détaillé peut être suffisant. La table des annexes doit également être paginée.

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

Indications et traduction des termes spécifiques employés lors de la rédaction

CITATIONS

-Moins de 3 lignes : dans le corps du texte entre « » et avec renvoi à la référence en note de bas de page.
-Plus de 3 lignes : dans un paragraphe autonome, en retrait du corps du texte présenté en caractères plus petits et avec un interligne simple sans guillemets. Une note en bas de page identifie la source.
Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [le guide la bibliothèque](#).

NOTES

En bas de pages identifiées dans le texte par un n° placé en indice ou entre parenthèses après le passage concerné. La rédaction des notes de bas de page suit les mêmes règles que celles de la bibliographie. Toutefois, si l'on renvoie non pas à une œuvre en entier mais à un passage déterminé, on indiquera la page précise à laquelle on se réfère.

ANNEXES

Elles comportent un titre et un n° et sont paginées en continuité avec le mémoire. Ces informations sont reprises dans la table des annexes.

ILLUSTRATIONS

-Assurez-vous que vous avez le droit de les utiliser (privilégiez les illustrations libres de droit, creative commons, et citez les auteurs)
-Toute illustration doit comporter un n° et une légende aussi brève que possible placés en-dessous de l'illustration
-Inversement l'en-tête d'un tableau est placé au-dessus de celui-ci et précédé de son n°

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[Voir le guide de la bibliothèque](#)

MOTS - CLÉS

Courte liste de mots-clés décrivant le contenu du mémoire, placée en fin de mémoire, après l'index ou en début de mémoire après les remerciements.